

Synthèse non technique du PAPI 2021-2026

PREAMBULE

Un territoire engagé depuis plus de 20 ans

Le bassin versant du lac du Bourget est engagé depuis près de 20 ans dans une politique ambitieuse de maîtrise des pollutions de l'eau, de gestion de la ressource en eau, de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Le Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget (CISALB), syndicat mixte fermé regroupant les EPCI-FP du bassin versant du lac du Bourget, a été la structure porteuse de deux **Contrats de bassin versant** et deux **Programmes d'Actions de Prévention des Inondations** (PAPI) conduits sur la période 2003-2019.

Avec le soutien financier croisé de l'Agence de l'eau et de l'Etat, le territoire a pu réaliser près de **35 millions d'euros** de travaux concourant à la protection contre les inondations et à la restauration des rivières.

Une structure légitime et garante de la cohérence des actions

Fort de cette expérience, le CISALB a été désigné pour exercer la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant du lac du Bourget. Cette prise de compétence a nécessité :

- La modification des statuts pour exercer cette compétence sur l'ensemble du bassin versant du lac du Bourget,
- La structuration technique, administrative et financière du syndicat,
- La mise en place d'une nouvelle gouvernance politique, avec la création de commissions spécifiques pour la Prévention des inondations et la Gestion des milieux aquatiques,
- La labellisation du CISALB comme EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux).

Depuis 2018, le CISALB s'est engagé dans plusieurs procédures contractuelles :

- La signature d'un **Contrat multithématique** avec l'Agence de l'eau, pour réaliser des opérations répondant aux objectifs d'atteinte de bon état sur les rivières de notre territoire,
- La signature d'un **Contrat Vert et Bleu** avec la Région et le Département, pour consolider la politique ambitieuse de gestion des zones humides et préserver ainsi les capacités de ralentissement dynamique des crues sur l'ensemble du bassin versant,
- Le présent PAPI 2021-2026, dont l'ambition est de mettre en œuvre un programme d'actions concourant à trois objectifs nationaux :
 - Augmenter la sécurité des populations exposées à des risques d'inondation,
 - Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation,
 - Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Le portage unique de ces trois procédures complémentaires par le CISALB garantit une cohérence des actions, une efficacité en termes de gouvernance et le financement croisé de plusieurs opérations phares.

Deux ans de travail pour bâtir le programme d'actions 2021-2026

La démarche PAPI a démarré par une première étape dite de « PAPI d'intention » qui s'est déroulée sur 2 ans (2019 et 2020). Cette phase d'études a permis :

- De dimensionner et de chiffrer les travaux de protection prioritaires pour protéger les personnes et les biens les plus exposés,
- D'évaluer le coût - bénéfice de ces travaux afin de démontrer leur caractère « économiquement justifiable »,
- D'anticiper en amont des projets pour éviter, réduire, compenser les impacts environnementaux (nature, usagers, riverains, etc.) et vérifier qu'ils apportent une plus-value écologique forte,
- De proposer des actions concrètes pour améliorer la résilience du territoire, c'est-à-dire le « retour à la normale » après une inondation,
- De définir des méthodes de travail pour que le risque d'inondation soit mieux pris en compte dans les projets d'urbanisme et l'aménagement du territoire,
- De concevoir une démarche de réduction de la vulnérabilité des habitations et des entreprises situées dans des secteurs ne pouvant pas être protégés par des travaux collectifs à moyen ou long terme,
- De bâtir une stratégie cohérente au regard de la connaissance des phénomènes d'inondation, des enjeux exposés, de leur vulnérabilité, des solutions techniques envisageables, des gains écologiques attendus, des impacts socio-économiques, des moyens humains et financiers nécessaires,
- De faire adhérer les élu(e)s du CISALB et des EPCI membres,
- De consulter les associations (usagers, environnement) et, plus généralement, le grand public sur le contenu et la stratégie de cette démarche.

Ce travail a abouti au document PAPI (100 pages) et ses 5 annexes.

RESUME NON TECHNIQUE DE LA STRATEGIE ET DU PROGRAMME

Un diagnostic fondé sur une bonne connaissance des risques d'inondation

Le territoire est exposé à plusieurs types d'inondation :

- Les inondations par débordement de cours d'eau (février 1990, décembre 1991),
- Les inondations par crue torrentielle (juillet 2013, juin 2018, etc.),
- Les inondations par le lac du Bourget (novembre 1944, février 1990, etc.),
- Les inondations par ruissellement (juillet 1992, juillet 1995, etc.),
- Le risque de défaillance d'ouvrages (février 1990, décembre 1991).

La photothèque des crues historiques, consultable sur le site internet du CISALB, témoigne de l'exposition du territoire aux inondations.

Grâce aux nombreuses études réalisées au cours des dernières années, le territoire dispose d'une bonne connaissance des risques d'inondation, avec notamment :

- Les plans de prévention du risque inondation (PPRi),
- Les schémas directeurs de protection contre les inondations (Grand Chambéry et Grand Lac),
- Les Programmes d'actions de prévention des inondations (Grand Chambéry et Grand Lac),
- Le Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI).

Près de 20 km de digues à surveiller, entretenir et conforter

La Leysse, l'Hyères et le Sierroz présentent toutes des portions endiguées. Ces ouvrages, très anciens pour certains (1875), ne sont pas en état de tenir en cas de crue majeure. Les photos de la crue de février 1990 rappellent à chacun les risques encourus pour les vies humaines, les dégâts sur les biens matériels et les infrastructures ainsi que les conséquences sur l'activité économique. C'est d'ailleurs après cette crue que les collectivités se sont engagées dans un vaste programme de confortement et de restauration des digues.

A titre d'exemple, entre 2014 et 2018, 17 millions d'euros ont été investis pour conforter les digues de la Leysse, entre Chambéry et La Motte-Servolex. En 2019, 2,5 millions d'euros ont été dépensés pour conforter les digues du Sierroz à Aix-les-Bains. D'autres linéaires à forts enjeux sont à traiter et les travaux nécessaires sont inscrits dans le programme d'actions 2021-2026.

Le forte vulnérabilité du territoire

En cas de crue centennale, près de 15 000 personnes seraient touchées par les inondations. En cas de défaillance des digues, ce chiffre passe à 40 000.

Environ 10 000 habitations sont situées dans une zone inondable de crue centennale. En cas de défaillance des digues, ce chiffre passe à 20 000.

Environ 17 500 emplois se situent dans une zone inondable de crue centennale. En cas de défaillance des digues, ce chiffre passe à 45 000.

Des zones d'activités économiques comme celle de Bissy-Erier (Chambéry, La Motte-Servolex) sont particulièrement exposées en cas de défaillance de digues (notamment sur l'Hyères) ou tout simplement lors de ruissellements urbains intenses comme en 2015. Autre exemple, Savoie Technolac est exposé aux crues du lac et à une défaillance des digues de la Leysse.

Près de 200 établissements recevant du public (ERP) sont présents dans ces zones à risques. Parmi eux, 45 ERP sont jugés sensibles (accueil d'enfants, de personnes âgées, services utiles à la gestion de crise comme des services techniques, des équipements).

La stratégie du CISALB

Le programme d'actions 2021-2026 se fixe cinq objectifs :

- Améliorer la résilience du territoire,
- Prendre en compte le risque inondation et les milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire,
- Gérer les systèmes d'endiguement avec une ambition forte de restauration écologique des milieux aquatiques,
- Protéger la population en privilégiant la réduction de la vulnérabilité,
- Consolider la gouvernance GEMAPI.

1. Améliorer la résilience du territoire

Il s'agit de tout mettre en œuvre pour accélérer le retour à la normale, après une inondation. Plusieurs actions sont proposées pour y parvenir.

Améliorer et vulgariser la connaissance

L'amélioration et la vulgarisation de la connaissance auprès de la population permettront de développer une culture du risque et ainsi de réduire la vulnérabilité de leurs biens en adoptant des comportements adéquats en cas de crise. La rénovation des repères de crues

existants et la pose de nouveaux repères, de totems et de panneaux informatifs entretiendront la mémoire du risque.

Améliorer la prévision hydrologique et la surveillance des digues et des ouvrages

L'amélioration de la prévision hydrologique permettra de mieux anticiper la surveillance des digues et des ouvrages en période de crue majeure, contribuant ainsi à augmenter la résilience des populations exposées par une meilleure anticipation.

Améliorer l'opérationnalité du plan communal de sauvegarde (PCS)

La mise en œuvre d'un PCS opérationnel garantira une meilleure résilience des populations. Cela passera aussi par l'organisation d'exercices réguliers et la mise à jour des annuaires et listes de moyens.

2. Prendre en compte le risque inondation et les milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire

Promouvoir des règles d'urbanisme spécifiques au risque inondation

Un des objectifs est d'impliquer davantage les acteurs de l'urbanisme dans cette ambition de concevoir un aménagement plus sûr vis-à-vis du risque inondation. Pour cela, il est proposé d'éditer et de promouvoir un guide des dispositions constructives dans les zones inondables constructibles et les zones protégées par des digues. Ces dispositions devront permettre de :

- Limiter l'intrusion des eaux dans les bâtiments (par surélévation/ TN, voire des pilotis),
- Résister à l'entrée d'eau (par des dispositifs d'obturation amovibles des ouvertures),
- Préserver les axes d'écoulement autour des bâtiments (en évitant de créer des obstacles par terrassement),
- Limiter les dégâts au droit des bâtiments (en limitant les aménagements de sous-sols, en relevant les niveaux habitables au-dessus du TN, en utilisant des matériaux résistants ou facilement remplaçables, en mettant hors d'eau les équipements sensibles et en protégeant les ouvertures de façades),
- Limiter l'aggravation en périphérie (en facilitant les écoulements sur des parcours à moindre dommage grâce à l'orientation des constructions, des voiries, des espaces verts et des clôtures).

Il faut aussi formaliser et légitimer le rôle d'expert du CISALB en tant qu'acteur-conseil dans l'aménagement du territoire, en recueillant son avis et ses propositions de dispositions constructives en amont des projets.

Prendre en compte les milieux aquatiques

Une première priorité est de préserver les zones actuelles d'expansion des crues pour limiter toute augmentation de vulnérabilité. Deux actions y contribuent avec efficacité :

- La politique du CISALB en matière de préservation (et de restauration) des zones humides avec notamment une mise sous cloche réglementaire du préfet qui interdit tout aménagement (dont le remblaiement) sur une zone humide d'intérêt remarquable,
- Le PPRi qui réglemente le remblaiement des zones inondables.

Malgré ces outils, il faudra trouver un remède efficace aux « grignotages » qui continuent d'amputer le territoire.

Une seconde priorité est de préserver le corridor des rivières. Trop de constructions, trop d'équipements (pistes cyclables comprises) et trop de parkings bordent les berges des rivières et limitent leur « espace de bon fonctionnement ». Les conséquences sont une destruction du corridor végétal et une exposition des biens construits à des dégradations lors des crues. L'urbanisme doit impérativement intégrer ce corridor dans les projets en conservant un

espace non aménagé d'au moins 10 mètres dédié à la naturalité de la rivière. Cet espace facilite aussi l'accès pour l'entretien éventuel de la rivière.

3. Gérer les systèmes d'endiguement avec une ambition forte de restauration écologique des milieux aquatiques

Les digues sont des ouvrages à surveiller, à entretenir et à restaurer pour garantir un niveau de service vis-à-vis de la protection des personnes et des biens situés derrière. Elles sont classées « réseau sensible pour la sécurité ». Plusieurs actions sont prévues dans le programme :

Recenser les ouvrages et réaliser les études réglementaires

A ce jour, les grands systèmes d'endiguement du bassin versant ont bénéficié d'un arrêté préfectoral de classement, d'études et même de travaux de confortement pour certains d'entre eux. Une vingtaine de plus petits ouvrages, qui protègent plus ou moins des enjeux, devront être étudiés de près pour savoir qui en assure la gestion.

Entretenir les digues pour permettre les inspections visuelles

La végétation, y compris herbacée et buissonnante, présente sur une digue peut gêner la surveillance (Visites Techniques Approfondies, observation en temps de crues). Le CISALB réalise ainsi des travaux de débroussaillage et de recépage d'arbres sur ses digues. Le linéaire croissant et la difficulté de certains tronçons conduisent le CISALB à envisager de nouveaux outils pour l'entretien de ces espaces (outils de maîtrise foncière et outils mécanisés d'entretien d'espaces verts).

Ausculter les ouvrages pour constater et surveiller des éventuels désordres

Le CISALB réalise les visites techniques approfondies sur les digues dont il est gestionnaire. En cas de prévision de crue majeure, il déclenche une astreinte de surveillance renforcée afin de détecter suffisamment tôt d'éventuels dysfonctionnements des ouvrages et retarder les risques de rupture.

Gérer les arbres dont la présence constitue une menace pour la digue

Les digues imposent des exigences spécifiques en matière de végétation. La présence d'arbres et de végétation ligneuse peut réduire la solidité de l'ouvrage, notamment du fait de chemins d'écoulement préférentiels induits par les racines. Cependant, la réglementation relative à la sécurité des systèmes d'endiguement repose sur le principe selon lequel le gestionnaire s'engage sur un niveau de protection de l'ouvrage et sur son maintien dans le temps, soit un entretien régulier et adapté de la végétation, sans obligation de coupe systématique de celle-ci.

Si le gestionnaire le souhaite, il peut opter pour le maintien d'une forme de végétation, notamment si elle contribue à la protection d'une biodiversité particulière. Toutefois, cette végétation doit être compatible avec le niveau de protection de la digue et son entretien dans la durée.

Maîtriser le foncier des digues privées

Trois outils ont été déployés par la collectivité pour lui permettre d'exercer ses compétences dans les meilleures conditions et de sensibiliser les propriétaires sur l'existence, chez eux, d'un ouvrage technique assurant la sécurité d'un plus grand nombre.

La voie du conventionnement est un moyen rapide, peu coûteux et consensuel pour engager un dialogue avec les propriétaires et clarifier une situation administrative nouvelle. Parallèlement, le CISALB a fait inscrire des espaces réservés dans les PLUI pour officialiser la présence des digues et favoriser une acquisition ultérieure de l'emprise des ouvrages. Enfin,

une DIG opérationnelle sur tout le bassin versant, reconnaît une servitude d'utilité publique et de passage pour entretenir les digues et les ouvrages hydrauliques.

Conventionner avec les gestionnaires de réseaux et voiries présents dans les digues

De nombreux réseaux (électricité, eau potable, eaux usées, gaz, etc.) sont présents dans les digues. Le CISALB signe des conventions avec les gestionnaires pour qu'ils prennent en compte la spécificité des risques inhérents aux digues. Il s'agit aussi d'inciter les gestionnaires à « sortir » leurs réseaux des digues car ils constituent des points possibles de défaillance.

Réaliser les travaux pour garantir le niveau de protection attendu et avec une ambition forte de restauration écologique

Trois projets d'envergure affichent l'ambition de concilier à la fois un objectif de protection contre les crues et de restauration écologique :

- La Leyse entre le pont de l'A41 et le pont du Tremblay (Chambéry, La Motte-Servolex, Voglans),
- L'Hyères (Cognin, Chambéry),
- Le Nant Petchi (St-Alban-Leyse, Bassens).

Ces projets affichent des coûts respectifs de 8,2 millions d'euros, 3,5 millions d'euros et 1,8 millions d'euros, soit un coût total de 13,5 millions d'euros (HT).

Des travaux de confortement de digue pourraient s'avérer nécessaires au droit de l'UDEP d'Aix-les-Bains, en rive gauche du Sierroz. Cette action est estimée à 0,4 millions d'euros (HT).

4. Protéger la population en privilégiant la réduction de la vulnérabilité

Ces travaux permettront de protéger un grand nombre de personnes et de biens exposés. Pour autant, il subsistera des « poches de vulnérabilité » à traiter, soit par des travaux, soit par des mesures de réduction de la vulnérabilité.

Réaliser les travaux de protection « rentables »

La protection d'Aix-les-Bains contre les crues de la Chaudanne passe par la réalisation de trois bassins d'écêtement :

- La création d'un bassin de 17 000 m³ sur le ruisseau du Combo (fait en 2020),
- L'agrandissement du bassin sur le ruisseau de Garins,
- La création d'un bassin de 27 000 m³ sur la Chaudanne en amont de l'A41.

Les bassins de Garins et de Chaudanne représentent un coût de 1,75 millions d'euros.

Si l'on compare le coût des travaux de protection avec le coût des dommages directs et indirects de la crue de juillet 1992, ces travaux sont économiquement justifiables.

Mener des actions de réduction de vulnérabilité

On ne peut pas protéger toute la population contre la crue centennale mais on peut chercher à améliorer la situation par des travaux de moindre ambition et à préparer la population concernée à se protéger.

Ces mesures de réduction de vulnérabilité pourront être réalisées de manière individuelle ou collective, dans les habitations, comme dans les entreprises. Les mesures individuelles seront menées au cas par cas pour les différents types de vulnérabilité. Il s'agira, par exemple,

- De mettre en place des dispositifs d'étanchéités temporaires (batardeaux amovibles),
- De surélever des biens ou des produits dangereux pour les protéger,
- De mettre à l'abri le matériel sensible, essentiel ou de valeur,

- De mettre hors d'eau les tableaux électriques et les équipements de génie climatique (chaudière, climatisation, etc.),
- De remonter les prises électriques.

Les mesures collectives seront à mettre en place à l'échelle d'un quartier inondé ou d'une zone d'activité. Dans les secteurs à forte vitesse mais de faible hauteur d'eau, on favorisera les écoulements « à moindre dommage », par des adaptations de trottoirs, de voiries, de murs et de clôtures.

Dans les secteurs de forte hauteur (mais à écoulement lent), les logements collectifs en rez-de-chaussée devront être moins sensibles à l'eau.

La réduction de la vulnérabilité dans les entreprises supposera de mettre en œuvre :

- Des mesures organisationnelles : mettre en place un plan d'urgence, sensibiliser le personnel au risque inondation, vérifier la couverture d'assurance en cas d'inondation, évacuer / surélever les matériels sensibles à l'eau, prévoir la réalisation d'un plan de continuité d'activité, etc. ;
- Des mesures structurelles : acheter un groupe électrogène, prévoir un lieu d'entreposage hors d'eau, mettre hors d'eau les archives et les documents importants, surélever les équipements au-dessus de la ligne d'eau.

Le programme propose une démarche ambitieuse de réduction de la vulnérabilité dans des quartiers cibles et dans une ou plusieurs zones d'activité économique. Ce travail nécessite des moyens humains nouveaux pour assurer l'animation et la coordination de la démarche.

5. *Consolider la gouvernance GEMAPI*

Consolider la gouvernance GEMAPI c'est :

- Informer et sensibiliser avec des outils plus efficaces,
- Garantir la cohérence des actions,
- Porter des maîtrises d'ouvrage complexes,
- Délivrer une expertise technique intégrée,
- Animer des démarches nouvelles (comme la réduction de la vulnérabilité),
- Maîtriser un budget priorisant les enjeux et optimisant les aides financières.

Concilier les objectifs hydrauliques et écologiques est une ambition forte du CISALB, et ce, depuis plus de 15 ans. C'est une exigence de résultats pour atteindre un niveau de protection élevé et une qualité écologique ambitieuse. Cette aptitude à concilier les objectifs se traduit par la confiance de nos partenaires et est propice à une mobilisation optimum d'aides financières :

- De l'Etat, sur les travaux hydrauliques,
- De l'Agence de l'eau et de la Région, sur les actions de restauration des milieux aquatiques.

Cette aide financière réduit l'autofinancement du CISALB, permettant ainsi aux projets de prendre un meilleur rang dans les Plans Pluriannuels d'investissements des EPCI.

Le programme d'actions en chiffre

On peut retenir les chiffres suivants :

- 36 fiches actions
- 6 ans
- 18 744 000 €HT de budget

- 9 347 000 €HT d'aides de l'Etat (50%)
- 3 352 000 €HT d'aides de l'Agence de l'eau (18%)
- 5 800 000 €HT pour le CISALB (31%)

Le tableau de synthèse du programme d'actions :

Axe	N°	Intitulé de l'action	Objectifs de l'action	Moyens	MOA	Indicateurs de suivi / réussite
0	0-1	Animation du PAPI	Animation technique, administrative et financière du PAPI. Gouvernance du PAPI. Coordination et suivi des actions (axes 1 à 5), coordination et suivi des études et des travaux (axes 6 et 7).	0,5 ETP transversal 1 ETP travaux 1 ETP vulnérabilité 0,5 ETP finances	CISALB	Tableau de suivi de l'avancement des actions. CR des COTECH et COFIL
1	1-1	Action de communication et de sensibilisation	Mener les populations à évoluer dans leur perception et leur comportement face au risque inondation.	Régie CISALB et prestataire	CISALB	Nombre d'actions de communication réalisées. Nombre de personnes sensibilisés
1	1-2	Repères de crue, macaron, panneaux informatifs, totems	Valoriser les repères de crue existants et poser de nouveaux repères, totems et panneaux informatifs afin d'alimenter la culture du risque	Géomètre, prestataire	CISALB	Nombre de repères rénovés, Nombre de nouveaux repères, de panneaux et de totems installés.
1	1-3	Création d'un outil virtuel 3D	Alimenter la culture du risque à travers la création d'un outil virtuel 3D représentant une rupture de digue sur la Leyse au droit de Villarcher	Prestataire vidéo et topographie par drone	CISALB	Mise en service de l'outil Nombre de jours d'utilisation en présentations au public
1	1-4	Diffusion du guide « En cas d'inondation, adoptons les bons réflexes ! »	Diffuser dans toutes les boîtes aux lettres du territoire de Grand Lac, la plaquette « En cas d'inondation, adoptons les bons réflexes ! » afin d'alimenter la culture du risque.	Régie CISALB + imprimeur + distribution postale	CISALB	Diffusion de la plaquette dans toutes les boîtes aux lettres de Grand Lac
1	1-5	Alerter les communes sur leurs obligations en matière de DICRIM	Alerter les communes sur leurs obligations en matière de réalisation de leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)	Régie CISALB, Préfecture	CISALB	Courrier et réponses des maires, Nombre de mise à jour et/ou élaboration de nouveaux DICRIM.
1	1-6	Assurer un suivi du profil en long des cours d'eau à forts enjeux	Suivre l'évolution du profil en long des rivières endiguées (Leyse, Hyères, Sierroz) pour vérifier que les évolutions éventuelles (incision ou atterrissement) ne remettent pas en cause la stabilité ou le niveau de services des SE	Régie CISALB + Géomètre	CISALB	Nombre de campagnes topographiques. Rapport d'interprétation post crues.
2	2-1	Fiabiliser les courbes de tarage des stations pour les forts débits	Consolider l'outil de prévision des pluies et des crues sur les principaux cours d'eau afin d'améliorer le service de surveillance des digues et la gestion de crise	Bureau d'étude	CISALB	Courbes de tarages renseignés sur les forts débits. Amélioration de la prévision des crues.
2	2-2	Etendre le réseau d'équipements de mesures météorologiques et hydrologiques	Consolider l'outil de prévision des pluies et des crues sur les principaux cours d'eau afin d'améliorer le service de surveillance des digues et la gestion de crise	Fabriquant d'équipement + entreprise de BTP pour l'installation	CISALB	Constat d'installation des équipements. Amélioration de la prévision des crues.
2	2-3	Organisation de l'avertissement	Rédiger un document cadre CISALB / communes précisant l'organisation de l'avertissement des pluies et des crues sur la base des outils disponibles.	Régie CISALB	CISALB	Nombre de convention CISALB / commune
3	3-1	Conception, mise en place et gestion de systèmes d'alerte	Inciter les communes à s'engager dans la mise en place et la gestion d'un dispositif d'alerte (sirène, automate d'appel)	Régie CISALB et bureau d'études	CISALB	Nombre de communes volontaire
3	3-2	Incitation des communes à la réalisation ou l'actualisation de leur PCS	Inciter les communes à disposer d'un PCS opérationnel sur le volet risque inondation, pour augmenter la résilience et le retour à la normale.	Régie CISALB	CISALB	Nombre de communes engagées dans une réalisation ou mise à jour de leur PCS
3	3-3	Déploiement de la convention de gestion de crise « inondation »	Promouvoir et signer la convention gestion de crise « inondation » avec les communes du bassin versant	Régie CISALB	CISALB	Nombre de communes signataires de la convention
3	3-4	Participation à l'organisation d'un exercice de gestion de crise « inondation »	Mettre l'ingénierie et l'expérience du CISALB à la disposition des autorités pour participer à l'organisation d'un exercice de gestion de crise « inondation » intercommunal	Régie CISALB	CISALB	Réalisation de l'exercice, bilan et pistes d'amélioration
4	4-1	Mise en œuvre d'une politique ambitieuse face au risque inondation	Dédier des moyens humains pour contribuer à améliorer la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme.	Régie CISALB	CISALB	Nombre de dossiers d'urbanisme traités. Efficacité des outils.
4	4-2	Guide « inondation et urbanisme »	Concevoir, éditer, diffuser et promouvoir un guide « Inondation et urbanisme »	Régie CISALB et prestataires	CISALB	Création et diffusion du guide

5	5-1	Animer un programme de réduction de la vulnérabilité	Animer des programmes de réduction de vulnérabilité du bâti individuel et collectif, des entreprises et des ERP dans les « poches de la vulnérabilité » prioritaires.	Régie CISALB pour l'animation et BE pour diagnostic particuliers	CISALB	Nombre de diagnostics réalisés
5	5-2	Réduire la vulnérabilité des biens des particuliers et des ERP	Réaliser les travaux préconisés lors des diagnostics de vulnérabilité (action 5-1).	Entreprises	Propriétaire	Nombre d'habitations traités par des travaux. Montant des travaux
5	5-3	Réduire la vulnérabilité des entreprises présentes dans des poches de vulnérabilité	Mettre en œuvre les préconisations et réaliser les travaux issus des diagnostics de vulnérabilité des entreprises (action 5-1).	Entreprises	Entreprises	Nombre d'entreprises engagées, Montant des travaux réalisés.
5	5-4	Réduire la vulnérabilité des équipements eau potable et assainissement	Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité des équipements EAU de Grand Chambéry et Grand Lac (sélection et diagnostic réalisés durant le PAPI d'intention).	EPCI en régie ou entreprises	EPCI	Nombre d'équipements traités, Montant des travaux réalisés.
6	6-1	Recalibrage du torrent du Saumont	Protéger une zone d'activité contre la crue centennale du torrent de Saumont	Bureau d'études, entreprises du BTP	CISALB	PV réception des travaux
6	6-2	Création d'une plage de dépôt sur le Tauron	Protéger le hameau de Méry contre la crue centennale du Tauron	Bureau d'étude, entreprises du BTP	CISALB	PV de réception des travaux.
6	6-3	Agrandissement du bassin d'écroulement ruisseau Garins	Protéger la ville d'Aix-les-Bains et Mouxy contre la crue centennale de la Chaudanne et de ses affluents.	Bureau d'études, entreprises du BTP	CISALB	PV de réception des travaux.
6	6-4	Travaux de confortement des digues et de restauration écologique de l'Hyères	Protéger plusieurs quartiers et zones d'activités de Chambéry, Cognin et La Motte-Servolex contre la crue centennale de l'Hyères. Contribuer à l'atteinte du Bon Etat de l'Hyères.	Bureau d'études, entreprises du BTP	CISALB	PV de réception des travaux.
6	6-5	Travaux hydrauliques et écologiques sur le Nant Petchi	Protéger plusieurs quartiers et zones d'activités de St-Alban-Leyse, Bassens et Chambéry contre la crue centennale du Nant Petchi. Contribuer à l'atteinte du Bon Etat.	Bureau d'études, entreprises du BTP	CISALB	PV de réception des travaux.
6	6-6	Travaux de confortement des digues et de restauration de la Leysse aval	Protéger plusieurs quartiers et zones d'activités de Chambéry, de Voglans, de La Motte-Servolex, le Bourget du Lac et l'aéroport de Chambéry. Contribuer à l'atteinte du Bon Etat	Bureau d'études, entreprises du BTP	CISALB	PV de réception des travaux.
6	6-7	Création d'un bassin d'écroulement la Chaudanne	Protéger la ville d'Aix-les-Bains et Mouxy contre la crue centennale de la Chaudanne et de ses affluents.	Bureau d'études, entreprises du BTP	CISALB	PV de réception des travaux.
6	6-8	Etudes de définition des travaux sur la Boisserette, la Mère et l'Albanne	Définir au stade PRO les travaux à entreprendre pour réduire les aléas et vérifier la rentabilité des travaux	Bureau d'études	CISALB	Etude AVP + étude ACB + étude environnementale + note foncière
6	6-9	Etudes des aménagements sur le Nant Bruyant, l'Erier et la Curtine	Définir au stade PRO les travaux à entreprendre pour réduire les aléas et vérifier la rentabilité des travaux	Bureau d'études	CISALB	Etude AVP + étude ACB + étude environnementale + note foncière
6	6-10	Etudes des aménagements sur points noirs de Grand Lac	Définir au stade PRO les travaux pour résorber des points noirs et vérifier la rentabilité des travaux	Bureau d'études	CISALB	Etude AVP + étude ACB + étude environnementale + note foncière
7	7-1	Etude de définition des travaux à entreprendre sur SE.6	Définir au stade AVP, puis au stade PRO, les travaux permettant de garantir un niveau de protection équivalent à la crue de référence sur ce système d'endiguement	Bureau d'étude	CISALB	Rapports d'étude AVP, PRO et ACB (ou AMC).
7	7-2	Travaux confortement ou rehausse du niveau de protection du SE.6	Réaliser les travaux nécessaires à l'établissement d'un niveau de protection cohérent avec les objectifs	Bureau d'études, entreprises du BTP	CISALB	PV de réception des travaux.
7	7-3	Travaux de confortement des digues du Sierroz le long de l'UDEP	Réaliser les travaux de confortement du niveau de protection de la digue rive gauche du Sierroz 120 m en aval Pont SNCF	Bureau d'étude, entreprises du BTP	CISALB	PV de réception des travaux.
7	7-4	Etude de définition des travaux pour la protection des berges	Définir au stade PRO des travaux de protection de berges érodées pour protéger des enjeux importants.	Bureau d'études	CISALB	Etude PRO des travaux à réaliser.
7	7-5	Travaux à entreprendre pour la protection des berges	Réaliser des travaux de protection sur des berges pour protéger des enjeux importants.	Entreprises du BTP et d'espaces verts.	CISALB	PV de réception des travaux.
7	7-6	Etudes spécifiques suite inventaire des digues et des ouvrages	Mener les études de fonctionnalités et les études techniques en vue de la demande de classement des ouvrages recensés.	Bureau d'études	CISALB	Dépôt des dossiers d'autorisation